Image not found or type unknown

Donation entre vif en avance sur hoirie (revente)

Par **Jpc**, le **06/03/2014** à **18:37**

Bonjour

Ma femme a reçu en "Donation entre vifs en avancement d'hoirie" un terrain

Elle souhaite le vendre sachant qu'elle a une sœur et un demi-frère et que sa mère la donatrice ainsi que le 1/2 frère ne seront jamais d'accords pour signer quelque accord que ce soit

Quelle solution reste-t-il sachant qu'en outre un PC a été accordé et les travaux déclarés commencés pour ne pas en perdre le bénéfice

Aucun autre permis ne sera accordé sur ce terrain et si nous ne vendons pas rapidement à quelqu'un qui continuera la construction le permis sera invalidé et le terrain alors sans valeur

Merci d'avance
Meilleures salutations
Jpc

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés